

# Pays basque



**VOYAGE EN COLOMBIE  
PAR OIHANA VOYAGES**

2<sup>E</sup> ÉDITION DES BASQUES DANS LE MONDE

**DU 21 JANVIER 2026 AU 5 FÉVRIER 2026**  
au départ de Bayonne  
16 à 20 participants

05 59 59 56 07  
www.oihanavoyages.com



## STAGE DE CITOYENNETÉ

# Ils échappent à la condamnation en ramassant des déchets

Le Pôle régional environnemental du parquet de Bayonne propose à des personnes ayant commis des infractions contre la nature de suivre, à leurs frais, un stage de citoyenneté. Une alternative aux poursuites, qui mise sur la pédagogie et la sensibilisation

**Nicolas Laplume**  
n.laplume@sudouest.fr

Sur les dunes de Sokoburu, à Hendaye, Bastien arrache à la main des pieds de vergelettes du Canada, une plante sauvage et invasive qui colonise le site. Quelques mois plus tôt, le jeune homme a reçu une amende de 300 euros avec l'obligation de réaliser un stage de citoyenneté, pour avoir déversé des fonds de cuve, dont du gazole, dans la Bidouze, une rivière au Pays basque. Dénoncé par un riverain, il s'est retrouvé au tribunal judiciaire de Bayonne. « Bon ça

fait chier (sic) d'être là, mais c'est toujours mieux que d'être condamné », commente-t-il.

### Éviter la récidive

Cette journée de sensibilisation est un moindre mal pour lui. Le vingtenaire aurait pu être condamné à une plus lourde amende, avec des poursuites pénales et une inscription sur son casier judiciaire. « Pas terrible pour trouver un emploi derrière », concède-t-il. Le Pôle régional environnemental (PRE) du parquet de Bayonne lui a proposé ce stage, à ses frais (200 euros), comme une alternative aux poursuites.

Depuis 2023, le parquet a mis en place ces stages, encadrés par des policiers de l'environnement, l'association Sepanso et le Conservatoire du littoral, dans le but de sensibiliser les contrevenants sanctionnés pour des atteintes à l'environnement, en réalisant une action en faveur... de l'environnement.

**« Ces infractions ne sont pas si graves à l'échelle individuelle. Mais multipliées par des dizaines et des centaines de personnes, cela le devient »**

La matinée débute par de la théorie, sur les notions de biodiversité. L'après-midi est consacrée à la pratique en espace naturel. « L'idée est que chacun comprenne l'impact de ses actes et comment fonctionne l'environnement pour éviter que vous recommenciez ces infractions, leur explique Amandine Boyer, sub-

stituée de la procureure, en charge du PRE. C'est un peu à cause, ou plutôt grâce à moi, que vous êtes là aujourd'hui », plaisante-t-elle. Ce mercredi 15 octobre, dans une ambiance décontractée, ils sont 14 à ramasser des déchets sur la dune de Sokoburu et à enlever à la main les espèces invasives, comme la vergelette du Canada ou l'onagre. Ces plantes non endémiques prolifèrent en empêchant le développement de la faune et la flore locale, comme le chardon panicaud, le lys des sables ou les insectes. Elles attirent les oiseaux de passage, qui viennent se nourrir et détruire le système dunaire.

### Motards, pêcheurs et orpailleur

La plupart des stagiaires sont là pour des infractions : moto ou 4x4 dans des zones forestières interdites, pêche en dehors des périodes autorisées, rejets de polluants dans la rivière, taille illégale des arbres pour une palombière, stockage de voitures épaves près d'un cours d'eau... Un seul est poursuivi pour un délit : orpillage dans la Nive. Il risquait

Des personnes ayant commis des infractions contre l'environnement arrachent des plantes invasives sur le système dunaire de Sokoburu, à Hendaye. N. L.

jusqu'à sept ans de prison et 150 000 euros d'amende. Il a finalement dû payer 1 000 euros d'amende, en plus du stage. Suffisamment dissuasif pour qu'il ne recommence pas. « J'ai revendu tout mon matériel. Plus que le stage, je pense que c'est surtout l'amende qui est dissuasive. Après, on apprend des choses sur la biodiversité. Je comprends l'objectif pédagogique », assure David. Mais il trouve tout de même sa sanction très sévère. Plus loin, dans un autre groupe, Jean-Michel ramasse des papiers et emballages qui traînent dans le sable. Il ne comprend pas bien ce qu'il fait là. « J'ai roulé avec mon 4x4 sur un chemin forestier interdit aux véhicules. Je ne savais pas que c'était interdit. Ce n'est pas si grave non ? J'ai dû mobiliser une journée entière et payer 200 euros pour ce stage de citoyenneté, sans parler des rendez-vous au tribunal et à la gendarmerie... », peste-t-il. Le retraité ne se sent pas en tort pour son infraction.

### Passi grave ?

« Effectivement, ces infractions ne sont pas si graves à l'échelle individuelle. Mais multipliées par des dizaines et des centaines de personnes, cela le devient. On veut leur faire prendre conscience que c'est un tout et que chaque geste compte », explique Amélie Grand, garde animatrice à la Sepanso. « Par exemple, celui qui roule avec son 4x4 sur un chemin forestier protégé, il faut qu'il comprenne qu'avec ses roues, il peut écraser des œufs de certains serpents et nuire à leur développement. Celui qui déverse des polluants dans la rivière, on lui montre à travers des exercices comment cela impacte les réserves de poissons, complète Lionel Sevilla, conservateur du domaine d'Abbadia et gestionnaire des espaces naturels de la commune d'Hendaye. On essaie de créer un déclic. Cela peut paraître utopique, mais on essaie d'infuser cette idée pour que chacun la porte ensuite. » Cet après-midi-là, les contrevenants au Code de l'environnement auront au moins contribué à la préservation des dunes d'Hendaye. La justice a aussi une vertu éducative.